

Identification des besoins prioritaires de l'éducation par les Ministres de l'Éducation des pays les moins avancés, lors de la réunion qui s'est tenu le 18 octobre 2007, pendant la 34^{ème} session de la Conférence générale.

Sous la présidence de la Ministre de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues nationales du Bénin, l'UNESCO a organisé le 18 octobre 2007, en marge de la 34^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, une réunion rassemblant les Ministres de l'Éducation des pays les moins avancés. Le but de la réunion était de fournir aux Ministres des pays les moins avancés une analyse générale de l'action stratégique de l'Organisation dans le domaine de l'éducation durant la période de stratégie à moyen terme 2001-2007 (31 C/4). Elle avait également pour objectif de fournir une plateforme d'échange de points de vue sur la manière dont les besoins prioritaires des pays les moins avancés devraient être abordés, dans les années à venir, à travers des interventions spécifiques et ciblées, comme cela est envisagé dans la prochaine stratégie à moyen terme pour la période 2007-2013 (projet de 34 C/4), notamment par l'intermédiaire du renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud.

Les besoins prioritaires suivants ont été cités par les Ministres de l'Éducation comme les domaines qui doivent être examinés pour que leur pays atteignent les objectifs de développement fixés à l'échelle internationale, en particulier les objectifs de l'EPT, les Objectifs 1,2,3 et 6 du Millénaire pour le Développement (OMD), ainsi que les objectifs liés à l'éducation fixés dans le Plan d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés :

Relever les défis de la société du savoir et de la globalisation

- Développer des options politiques qui abordent les défis émergents de la société du savoir, tels que la fracture numérique entre le Nord et le Sud et la fuite des cerveaux, en se concentrant sur les questions liées à l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, la promotion de toutes les formes d'éducation transfrontalière et l'internationalisation du commerce dans l'enseignement supérieur.

Développer des approches sectorielles effectives dans l'éducation

- Assurer une approche sectorielle de l'éducation adaptée à chaque pays en fonction des différences culturelles et sociopolitiques.
- Assurer les liens entre tous les types et niveaux d'éducation pour encourager les enfants et les jeunes à rester dans le système éducatif.

Renforcer les capacités pour promouvoir l'éducation de qualité pour tous

- Renforcer les capacités pour promouvoir l'éducation de qualité pour tous en matière de développement des programmes d'études, en fournissant notamment un soutien au développement de politiques du livre au niveau national ; à l'éducation et la formation des enseignants ; à la mise en œuvre de réformes de politiques éducatives, grâce en particulier au soutien fourni par les principales initiatives de l'UNESCO, dont l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique

subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA) ainsi que l'Initiative globale de l'ONUSIDA sur l'éducation et le VIH/Sida.

- Promouvoir l'enseignement professionnel et technique comme un moyen de doter les citoyens, en particulier les jeunes, les populations marginalisés et les femmes, des compétences nécessaires pour trouver un emploi.
- Favoriser les nouvelles approches dans l'enseignement de la science afin d'encourager les jeunes à poursuivre des carrières dans les domaines de la science et de la technologie, de renforcer les capacités pour le développement de programmes d'études scientifiques à tous les niveaux d'enseignement, et d'identifier la manière d'utiliser les outils de communication, tels que la radio, pour enseigner la science aux jeunes.
- Promouvoir l'éducation physique et artistique comme un aspect important de l'éducation de qualité.
- Renforcer le système d'enseignement supérieur comme partie intégrante de l'approche holistique de l'éducation, et pour la création de savoir et le développement de la science et de la technologie.
- Conseiller les pays les moins avancés sur l'intégration du développement durable dans les programmes éducatifs et les processus d'apprentissage visant à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), et sur la manière d'intégrer les composantes éducatives nécessaires pour promouvoir la culture de la paix.

Alphabétisation

- Augmenter les efforts entrepris pour accroître l'alphabétisation à travers l'éducation formelle et non formelle, l'apprentissage tout au long de la vie, et par l'intermédiaire de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE).
- Promouvoir l'utilisation de la langue maternelle comme langue d'enseignement ainsi que l'enseignement multilingue.

Se concentrer sur les populations désavantagées et marginalisées

- Soutenir les pays les moins avancés dans le cadre de la réduction des écarts et l'élimination des disparités dans différents domaines, notamment l'équité de genre et le fossé entre les populations rurales et urbaines.
- Encourager la réalisation de l'égalité de genre dans l'éducation au sein des pays les moins avancés par la promotion des bonnes pratiques, politiques et législations qui abordent ce problème.
- Accroître l'accès des groupes désavantagés aux opportunités éducatives, dans les pays les moins avancés, tels que les filles et les femmes, les minorités linguistiques et ethniques, les populations rurales et isolées, les peuples nomades et indigènes, les personnes handicapées, les enfants de la rue, et les personnes atteintes du virus du VIH/SIDA, en augmentant l'utilisation des TIC pour l'enseignement à distance, en s'assurant que les TIC soient intégrés dans tous les processus d'apprentissage et d'enseignement à tous les niveaux de l'éducation, en

développant d'autres mécanismes d'éducation non formelle innovants, et à travers un soutien renforcé à TTISSA, EDUSIDA et LIFE.

Situations d'urgence

- Fournir une assistance aux pays les moins avancés en situation d'urgence, de catastrophe naturelle et en période de post-conflit, en offrant des opportunités éducatives comme droit humain fondamental.

Les prochaines étapes pour le suivi de l'UNESCO

Les Ministres de l'Éducation ont identifié les étapes suivantes pour le suivi immédiat de l'UNESCO.

1. Promouvoir la coopération Sud-Sud

- Développer les modalités de la promotion de la coopération Sud-Sud en encourageant le partage d'expériences et des meilleures pratiques entre les pays les moins avancés, en s'appuyant sur les objectifs pour le développement fixés au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les objectifs de l'EPT, à travers la création d'un site internet, des publications et l'organisation de débats périodiques pendant les sessions du Conseil Exécutif de l'UNESCO ainsi qu'à d'autres intervalles stratégiques.
- Renforcer le réseau du Système des écoles associées, dans tous les pays les moins avancés, comme un mécanisme de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que le Programme UNITWIN et chaires UNESCO.

2. Accroître la coordination de l'EPT au niveau national

- Renforcer la visibilité de l'UNESCO au niveau national en augmentant les efforts de développement des capacités nationales dans les pays les moins avancés pour fournir une éducation de qualité pour tous, et en améliorant les efforts de coordination de l'EPT avec les autres partenaires des Nations Unies afin d'assister les gouvernements dans la formulation de plans éducatifs nationaux qui abordent les besoins spécifiques des pays, en tenant compte des ressources humaines et financières limitées de l'UNESCO.
- Fournir une assistance aux gouvernements pour garantir qu'une approche sectorielle de l'éducation soit reflétée dans les documents de programmation nationale, élaborés par les Nations Unies, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le Cadre commun d'analyse situationnelle (CCA), le plan One UN et les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), et assurer que les activités éducatives en relation avec l'UNESCO soient intégrées dans ces documents.
- Augmenter les engagements politiques et financiers des gouvernements et des partenaires vis-à-vis des besoins éducatifs des pays les moins avancés à travers plusieurs fora sur l'EPT, en sensibilisant par exemple les parties prenantes de l'éducation sur la nécessité d'aider les pays les moins avancés à accéder de plus

en plus à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT, et en renforçant les partenariats entre plusieurs parties prenantes de l'éducation pour un meilleur alignement des efforts des partenaires et une utilisation efficace de l'aide.

3. Mesurer régulièrement les progrès des pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier les objectifs liés à l'éducation qui ont été fixés dans le Programme d'action de Bruxelles

- Mesurer régulièrement les progrès des pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier les objectifs liés à l'éducation qui ont été fixés dans le Programme d'action de Bruxelles par l'intermédiaire du Rapport de suivi sur l'EPT et des données statistiques fournies par l'ISU afin que ces informations soient utilisées par les pays les moins avancés pour la formulation de politiques d'éducation qui soient cohérentes et adaptées à la situation nationale.